



LE DROIT AU SÉJOUR EN FRANCE AU TITRE DE LA VIE FAMILIALE

Objectifs : Comprendre les conditions d'entrée en France et les conséquences sur le droit au séjour ; Analyser une situation pour savoir à quel document de séjour une personne étrangère peut prétendre ; Tirer les conséquences de l'existence de liens privés et familiaux en France pour en déduire un droit d'entrer en France et un droit au séjour.

Programme :

INTRODUCTION : L'évolution du droit des étrangers en FRANCE

I. GÉNÉRALITÉS SUR L'ENTRÉE EN FRANCE ET LES DOCUMENTS DE SÉJOUR

- L'entrée en France : Le visa de court séjour, le visa de long séjour et le visa de long séjour valant titre de séjour
- L'obligation de posséder un document de séjour et les différentes catégories de documents de séjour

II. LA SITUATION PARTICULIÈRE DES CITOYEN.NE.S DE L'U.E. ET ASSIMILÉ.E.S ET DES MEMBRES DE LEURS FAMILLES

- Le droit au séjour des citoyen.ne.s de l'UE et assimilé.e.s
- Le droit au séjour des membres de famille ressortissant.e.s des États tiers

III. LE DROIT D'ÊTRE REJOINT EN FRANCE PAR LES MEMBRES DE SA FAMILLE

- Le regroupement familial
- La réunification familiale

IV. LA DÉLIVRANCE DE TITRES DE SÉJOUR POUR MOTIF FAMILIAL

- Les membres de famille de français.es : les conjoint.e.s de français.es et les parents d'enfant français
- Les étrangers.ères ayant des liens personnels et familiaux en France
- Les étrangers.ères résidant en France depuis l'âge de treize ans

Durée : 7h00 (9h30-12h30 / 13h30-17h30)

Coût : 200,00 euros par personne participante

Dates : Jeudi 17 octobre 2024

Association de Solidarité
avec Tou-te-s les Immigré-e-s du CALVADOS
Maison des Solidarités,
7 rue Daniel Huet, 14000 CAEN
Tél. : 02.31.52.90.71
juriste@asti14.org